



Demande de location de Licence III (250€ par mois)

Critères d'attribution

Par délibération du 30 juin 2025, le conseil municipal de la ville d'Albi a créé 6 licences III et définit des critères d'attribution.

Les critères à respecter pour obtenir l'une de ces licences sont :

- reprendre une activité sur un établissement déjà pourvu d'une licence III ou IV qui n'aurait pas été conservée lors du changement d'exploitant ;
- OU développer une activité dans un secteur à vocation commerciale en manque de Licence III ou IV. Le demandeur devra déjà être en activité depuis au moins un an et exploité par la même société et les mêmes gérants avec une licence restaurant ou une licence à emporter. L'établissement devra être à jour sur le plan administratif et financier vis-à-vis de la collectivité.

Pour ce dernier point, un secteur à vocation commerciale s'entend comme un pôle d'au minimum trois commerces attenants ou séparés par un espace public. Le manque de licence est identifié lorsque qu'aucun établissement ne possède de licence III ou IV dans un rayon de 250m autour de l'établissement demandeur (l'origine du cercle étant le point centrale de la porte d'entrée de l'établissement).

Identité du demandeur

Si personne physique

Prénom :
Nom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse domicile :

Si personne morale

Statut :
Raison sociale :
Représentant légal :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse domicile :

Enseigne :

Adresse du siège :

Adresse prévue d'exploitation de la Licence :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Je sollicite l'attribution d'une Licence III pour le motif suivant :

- je reprends un établissement où une licence était exploitée par mon prédécesseur,
- j'exploite mon établissement depuis plus d'un an, il est situé à moins de 250m d'un autre établissement possédant une Licence III ou IV et dans un secteur à vocation commerciale

Signature et tampon du demandeur :

Date : / /

Pièces à joindre au dossier

- extrait Kbis stipulant l'adresse de l'établissement où sera exploitée la Licence
- copie de la Licence restaurant ou à emporter le cas échéant
- copie pièce d'identité de l'exploitant
- statuts de la société
- permis d'exploitation (formulaire cerfa)
- bail du lieu d'exploitation

Avis du service attractivité commerciale

- demande conforme aux critères d'attribution et à l'arrêté préfectoral encadrant les débits de boissons,
- demande non conforme aux critères d'attribution. Motif(s) :.....

.....
.....
.....
.....

Date de l'instruction : / /

Nom, prénom et qualité de l'agent instructeur :

Contacts utiles et suivi de votre demande

Votre demande est à adresser :

- par courrier :

Mairie d'Albi -Service Attractivité commerciale
16 rue de l'hôtel de ville
81023 ALBI Cedex 9

- par mail : commerce@mairie-albi.fr

Pour le suivi de votre demande, vous pouvez prendre contact avec la Maison des commerçants et des artisans située 16 rue de l'hôtel de ville (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h) ou appeler le 05 69 49 10 28 ou 11 97.